Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260921-D2026210902-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire.
Date de convocation 15 septembre 2026	Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, Véronique LEBON, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN, Michel, , FERTIL André, DIVANACH Armelle, LANDREIN Marine, TYMEN Kevin, GARGADENNEC Alan Absents excusés : LE BRIS Christelle donne pouvoir à LANDREIN Marine, HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : LE MENN Michel

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire général de mairie.

2. Proposition d'acquisition du local Crédit Agricole D2026-043

Le Crédit Agricole nous a informé de sa volonté de fermer son agence de Plonévez-Porzay le 14 septembre 2026.
La société souhaite mettre en vente le bâtiment situé au 1bis rue de la Presqu'île. Une proposition d'acquisition a été adressée à la commune avant mise sur marché du bien.
Le prix de vente est en l'état de 130 000 euros. Les frais peuvent être estimés à 11 000€.
Le Conseil doit se prononcer sur cette offre.
Les caractéristiques de ce bâtiment sont les suivantes :
Immeuble cadastré AB 041 contenance 109m².

- rez-de-chaussée
    - Adresse 1bis rue de la Presqu'île
    - Surface 49 m2
    - Chauffage électrique
    - 2 pièces techniques actuellement climatisées
    - Travaux de remise à niveau de l'agence en 2019
    - Travaux à prévoir : la partie entrée avec le DAB devra être remaniée pour enlever la cloison blindée et la remplacer par une baie vitrée.
    - Il est indiqué que ce bien, en application du PLUIh, ne peut être utilisé que pour une activité commerciale ou de service
    - La configuration actuelle se prête plutôt à un usage tertiaire sans gros travaux
- L'étage
    - Adresse 2 place du 19 mars 1962
    - Surface 59 m2.
    - Aménagé en appartement après des travaux de rénovation en 2020.
    - Actuellement occupé par un locataire

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260921-D2026210902-DE

M. le Maire propose au Conseil d'acquérir ce bien, considérant sa position stratégique à l'entrée de la place du 19 mars et à proximité immédiate de la salle municipale. Le montant proposé lui parait également raisonnable compte tenu qu'il s'agit d'un immeuble productif de revenus ne nécessitant pas de gros travaux.
Les conseillers sont favorables à l'acquisition mais il est relevé quelques inconnues sur l'aménagement de l'étage considérant l'absence de diagnostic de performance énergétique. Il est précisé que celui-ci sera réalisé avant la vente.
Il est également relevé que cette acquisition fera augmenter les charges d'entretien du patrimoine bâtit communal tout en soulignant que cela est contrebalancé par les recettes qui seront générées.
Il est également évoqué l'absence de projet à court terme pour l'utilisation de ce bâtiment M. le Maire précise que cette acquisition doit permettre aux élus de se projeter sur l'aménagement global de ce secteur du bourg, notamment dans le cadre des travaux de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne autour du presbytère. Un projet, quelque qu'il soit, ne pourrait pas y aboutir sans maitrise du foncier.
Après un tour de table, M. le Maire met ce point au vote.

DELIBERATION

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu que le montant de cette acquisition se situe sous le seuil de consultation du service des domaines (180 000€HT),

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil, par 18 voix pour et une abstention:

- AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 041 pour un prix maximum de 130 000€ auquel pourront s'ajouter les taxes et frais d'acquisition.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 22 septembre 2026

Le maire
Alain PENNOBER

MAIRIE de PLONEVEZ-PORZAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29550 (FINISTERE)